

UVSQ

université PARIS-SA

MME PAULINE PREPIN

MAITRE(SSE) DE CONFERENCES

Co-directrice du M1 DRHPS Directrice du M2 DRHPS Co-responsable de l'axe SHS de la Fédération de l'IA

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines > Faculté de droit et science politique > Département de droit privé >

Laboratoire de droit des affaires et nouvelles technologies (DANTE)

Coordonnées

BUREAU	348
ADRESSE MAIL	pauline.prepin@uvsq.fr
SITE INTERNET	https://univ-droit.fr/universitaires/58290-pauline-prepin

A

Itinéraire vers ce lieu **Bâtiment Leclerc** 3 rue de la Division Leclerc
78280 Guyancourt

Discipline(s)

Droit Privé

Discipline(s) enseignée(s)

Droit du travail

Numérique et droit du travail

Intelligence artificielle

Environnement

Droit du travail temporaire

Thèmes de recherche

Numérique et droit du travail

Intelligence artificielle

Environnement et droit du travail

Activités / CV

Articles :

- La condamnation pour concurrence déloyale de la plateforme de transport Transopco : une nouvelle pierre à l'édifice du contentieux des plateformes, Lexbase Social, 2025
- L'élargissement de l'appréciation des aptitudes professionnelles à toutes les formes de relation de travail, RDT, 2025, p. 391
- L'engagement écologique dans l'entreprise, Dr. soc., 2025, p. 34
- De nouvelles précisions sur la recevabilité de l'action en nullité d'un accord collectif par un CSE d'établissement, JCP S, 1309
- L'intelligence artificielle : le nouvel assistant des RH au service de la santé au travail, JCP S, 2024, étude 1272
- Regard juridique sur le SIRH, JCP S, 2024, étude 1093
- Harcèlement sexuel et obligation de prévention se côtoient mais ne se confondent pas, JSL, 2020
- De l'illusion de tubérisation à la réalité du salarié, RDLF, 2020

- L'obligation de loyauté en tout temps et tout lieu, LPA, 2020

Conférences :

- « Transformation des métiers et IA », le 18 décembre 2025

- « La place de l'engagement dans l'entreprise », le 05 avril 2024

- « Droit des ressources humaines et protection sociale », Cycle de conférences droit des ressources humaines et de la protection sociale, Guyancourt, le 05 mars 2021

- « L'obligation d'information de l'employeur et la volonté implicite du salarié à l'ère numérique », La manifestation de volonté à l'ère numérique, Paris, le 27 janvier 2021

- « Comment juger les plateformes numériques d'emploi ? », Droit et mathématiques, Paris, le 11 juin 2019